



Commune
de
FAA'A



N° 244/2013 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
29 avril 2013

Date d'affichage :
29 avril 2013

Date de séance :
7 mai 2013

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 26
PROCURATIONS : .. 04
VOTANTS : 30
POUR : 12
CONTRE : 18
ABSTENTION : 00

Objet : rejetant
l'attribution d'une
subvention à l'asso-
ciation Comité
quartier Hotuarea Nui

*Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été affiché à
la porte de la mairie dans
les délais légaux.*

Le Président de séance


Oscar Manutahi TEMARU

Le mardi 7 mai 2013 à 8 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar Manutahi TEMARU et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
TOKORAGI Désiré	X		
MAKER Robert	X		
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
MAI Gérard		X	
VANAA Emma	X		
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
CHIN FOO Rosina	X		
LAURENT Victoire	X		
TEAHU épouse PEREYRE Lucie			LO Tai Chan
TEKURARERE Eugène	X		
RAAPOTO Jean-Marius	X		
TAUMATA Animera	X		
TEURU Germain			CERAN-J. A.
LO Tai Chan André	X		
FARIUA Totoarii	X		
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana	X		
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUAITEROI Georges	X		
NIVA Pauline	X		
AUBRY Gilles		X	
ZIMA Laurence	X		
ARII épouse BARFF Ema	X		
RUA épouse BARFF Linda	X		
NENA Tauhiti			GRAND-PITTMAN
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Anne-Marie	X		
TETAHAHI Célia		X	
MAAMAATUAIAHUTAPU-LE CAILL Maurea			TOKORAGI D.
TEMAURI Jean		X	
FULLER Thilda	X		
TETUANUI Noa	X		
BOUISSOU Jean-Christophe	X		
AH LING épouse YNAM Barbara		X	
APUARII Léon	X		



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Robert MAKER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Monsieur Roberto TERIITEHAU a ensuite exposé à l'assemblée que :

Déclarée le 16 août 2005 et présidée actuellement par M. Yannick TEVAEARAI, l'association Comité quartier Hotuarea Nui a pour but la création et le développement d'actions dans les domaines suivants :

- le relogement des familles et la continuité de résidence à Hotuarea Est et Ouest,
- le socio- éducatif et le socio-économique,
- l'information et la formation nationale et internationale,
- la culture, l'environnement, le tourisme, l'artisanat, la pêche, l'agriculture et le sport,
- les centres de loisirs CVL, CLSH, le soutien scolaire, périscolaire et le projet éducatif local.

Elle compte actuellement 510 adhérents et son bureau est composé comme suit :

NOM	Prénom	Fonction
TAPETA	Ernest	Président d'honneur
TEVAEARAI	Yannick	Président
OPETA	Raita	Vice- président
TEHARIKI	Hilda	Secrétaire
MOO	Raina	Secrétaire adjointe
TEAKU	Mathias	Trésorier
BELLAIS	Joëlle	Trésorière adjointe

Par courrier en date du 24 janvier 2013, l'association Comité quartier Hotuarea Nui sollicite au titre de l'année 2013 une subvention communale d'un montant de 5.419.759 FCFP pour la mise en œuvre de son programme annuel d'activités :

- 1) Ateliers périscolaires : lecture, informatique, aide aux devoirs, artisanat ;
- 2) Camp ados à Atuona (Marquises) et deux CLSH (1 en juillet et 1 en décembre) à l'école Vaiaha ;
- 3) Jardin partagé et pépinière ;
- 4) Fête de quartier : Noël.

Pour mémoire, l'association Comité quartier Hotuarea Nui a reçu une subvention d'un montant de 450 000 FCFP en 2009, aucune subvention en 2010, une subvention de 1 072 984 FCFP en 2011 et 2 000 000 FCFP en 2012. De plus, ses projets qui entrent dans le cadre du PEL de Faa'a ont reçu la confirmation de la participation financière du CUCS par son comité de pilotage le 13 mars 2013.

Après une étude technique de la demande, la commission DDESC réunie le 20 mars 2013 propose l'octroi d'une subvention communale de 1 900 000 FCFP en faveur de l'association Comité quartier Hotuarea Nui selon le plan de financement ci-dessous :

Financier	Montant	% du coût global
Fonds propres	10 394 949 FCFP	54 %
Ministère Jeunesse et sport	2 466 075 FCFP	13 %
CUCS	4 502 734 FCFP	23 %
Commune de Faa'a	1 900 000 FCFP	10 %
TOTAL	19 263 758 FCFP	100 %

C'est l'objet du projet de délibération qui vous est proposé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Roberto TERIITEHAU :

Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

- Vu l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu la délibération n°47/2010 du 22 juin 2010 autorisant le maire à signer la convention de mise à disposition des maisons associatives de Hotuarea en faveur des associations « Te vai fafa'a » et « Hotuarea nui » ;
- Vu la convention n°36/2010 du 6 septembre 2010 de mise à disposition des maisons associatives de Hotuarea ;
- Vu la délibération n°200/2012 du 11 décembre 2012 adoptant le budget principal de la commune de Faa'a au titre de l'exercice 2013 modifiée par la délibération n°234/2013 du 7 mai 2013 portant modification du budget principal et des budgets annexes de l'eau, des déchets et de l'assainissement 2013 ;
- Vu le courrier de l'association Comité quartier Hotuarea Nui en date du 24 janvier 2013 ;
- Vu le rapport de présentation ainsi que les décisions prises par la commission du développement éducatif, social et culturel le 20 mars 2013 ;

En ayant délibéré dans sa séance du 7 mai 2013 ;

REJETTE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS

- Article 1^{er}** : Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un million neuf cent mille francs (1 900 000 FCFP) à l'association Comité quartier Hotuarea Nui.
- Article 2** : La dépense y afférente sera prise en charge par le budget principal de la Commune, exercice 2013, section de fonctionnement, nature 6574.
- Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 3 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 7 mai 2013

Le Président de séance,



Oscar Manutahi TEMARU



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le 14 MAI 2013 . . et affiché le 14 MAI 2013